

18/06/2021

11/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021_37	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	8

L'an deux mille vingt et un et le 18 juin à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore et GAYMARD Marie-José,

Absent excusé : M. TROIN François,

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

Objet : CREATION d'un REFECTOIRE pour L'ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE.
Demande d'aide au Conseil Régional Sud- PACA - au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2021.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient urgent de créer une extension de l'école, afin d'aménager un réfectoire, pour que les enfants puissent déjeuner dans un local aux normes hygiéniques en vigueur. Ainsi le local actuellement utilisé pourra servir aux activités manuelles scolaires.

Il propose de créer un réfectoire dans la cour arrière de l'école et dépose a cet effet, un devis estimatif s'élevant à **170 325 € H.T.** (travaux+ honoraires et études).

Il informe l'assemblée que la demande d'aide financière réalisée auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 à été acceptée et une subvention de 85 162,50 € a été obtenue.

Il propose à l'assemblée de solliciter, maintenant l'aide de la Région Sud-PACA, dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2021, afin de compléter le financement de cette opération. Il propose le plan de financement suivant:

DETR 2021	50 %	85 162,50 € H.T	85 162,50 € T.T.C
Région PACA	20 %	34 065,00 € H.T	34 065,00 € T.T.C
Autofinancement	30 %	51 097,50 € H.T	68 130,00 € T.T.C
TOTAL	100 %	170 325,00 € H.T	204 390,00€ T.T.C

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide de :**

- **ACCEPTER** le plan de financement proposé.
- **SOLLICITER** l'aide de la Région Sud-PACA, dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2021 à hauteur de 20 %, soit une aide de 34 065,00 €

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 22 JUIN 2021
et publication le 22 JUIN 2021

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

